

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2602

29 novembre 2010

SOMMAIRE

Agripartes S.A.	124889	Miret S.A.	124891
Broadleaf (Lux) S.à r.l.	124892	Mocom S.A.	124891
Charterhouse Acorn S.à r.l.	124851	Music & More	124892
DP Property Europe Holdings S.à r.l. ...	124850	Nadlan Investments S.A.	124893
Elbe River Capital S.A.	124871	Nadlan Investments S.A.	124893
IBL S.A.	124850	Net Lux S.à r.l.	124894
IBL S.A.	124891	Netview Trading Company	124893
International Automotive Components Group S.à r.l.	124885	New Port Development S.à r.l.	124888
Irey S.à r.l.	124896	New Vie S.A.	124895
Krivodol S. à r.l.	124850	New Vie S.A.	124895
Lane & Space Holding S.A.	124880	New Vie S.A.	124895
Lion/Evergreen Lux 1 S.à r.l.	124879	Nove Butovice S.à r.l.	124868
Lion/Evergreen Lux 2 S.à r.l.	124879	Nove Butovice S.à r.l.	124893
Lion/Polaris Lux 1 S.à r.l.	124879	NTC Lux S.A.	124895
Lion/Romulus Lux 4 S.à r.l.	124879	Nuep Holdings	124893
Lion/Romulus Lux 5 S.à r.l.	124879	Office & Service	124896
Liscartan Investments S.à r.l.	124880	PEF Antalya Retail Investment S.à r.l. ...	124879
Lutea Investment S.A.	124880	PEF Turkey MENA II Commercial S.à r.l.	124882
Macro International S.A.	124888	Prá'dda S.à r.l.	124878
Manhattan Securities Holding S.A.	124888	Reckitt Benckiser Investments (N°9) S.à r.l.	124880
Maxmathal Développement S.A.	124880	SaarLorLux Immobilien AG	124882
Media	124891	Sat-Way	124894
MedPro Services	124887	Sea-Invest Corporation S.A.	124888
MedPro Services	124887	Tradinggate SPV S.A.	124896
Midget S.A.	124889	Vanamonde S.A.	124894
Midget S.A., S.P.F.	124889	ZEPHYR Investments S.A.	124895
Miret S.A.	124850		

DP Property Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.738.

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 12 octobre 2010:

1. Démission de M. Obie Luschin Moore de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet au 12 octobre 2010.
2. Démission de M. Frank W.J.J. Welman de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 12 octobre 2010.
3. Election de nouveau gérant de classe A pour une durée indéterminée à partir du 12 octobre 2010:
- M. Jairaj Amin, né le 04 janvier 1979 à Harrow, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 145 Bridge House, St George Wharf, SW8 2LQ Londres, Royaume-Uni.
4. Election de nouveau gérant de classe B pour une durée indéterminée à partir du 12 octobre 2010:
- M. Martinus C.J. Weijermans né le 26 août 1970, à 's-Gravenhage, Pays-Bas, résident professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DP Property Europe Holdings S.à r.l.

Martinus C.J. Weijermans

Gérant de classe B

Référence de publication: 2010142271/20.

(100162098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Krivodol S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 3, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.719.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141991/9.

(100162536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

**Miret S.A., Société Anonyme,
(anc. IBL S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.213.

L'an deux mille dix,

le douze octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «IBL S.A.», anciennement Sella Bank Luxembourg S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social a 4, Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.213, constitué suivant acte de Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 457 du 16 juin 1999 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 22 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés n° 1347 du 1 juillet 2010.

L'assemblée a été ouverte à 11.45 heures sous la présidence de M. Bruno Agostini, demeurant à Luxembourg, qui a nommé Maître Tom Loesch, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée désigne Messieurs Andrea Baruffini et Massimo Alborino, demeurant à respectivement Biella (Italie) et Luxembourg, comme scrutateurs.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président a déclaré et demandé au notaire de documenter les constatations suivantes:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Modification de la dénomination de la Société en "MIRET S.A.".

2 Modification de l'article 1, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter la décision de modifier la dénomination de la Société.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, ont été indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence a été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et est annexée au présent procès-verbal.

III. L'intégralité du capital social était présente ou représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et ayant déclaré qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'assemblée a constaté qu'elle avait été régulièrement constituée et qu'elle pouvait valablement statuer sur tous les points portés à son ordre du jour.

IV. Après ces constatations, l'assemblée générale a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de changer la dénomination de la Société de «IBL S.A.» en celle de «MIRET S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 1, paragraphe 1 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de «MIRET S.A.»»

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: B. AGOSTINI, T. LOESCH, A. BARUFFINI, M. ALBORINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12461. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010141965/51.

(100162636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Charterhouse Acorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 156.109.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of October.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Charterhouse Acorn S.à r.l. a société à responsabilité limitée having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 5 October 2010, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting is opened at 3.30 p.m., with Jacqueline Picard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs Caroline Streiff, maître en droit, with professional address in Luxembourg, who was also designated as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the nominal value of the Company's shares from its current amount of twenty-five euro (EUR 25) per share down to one euro cent (EUR 0.01) per share and consequent approval of the resulting increase of the number of shares of the Company from 500 shares to 1,250,000 shares representing the total share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

2. Creation of Class A Ordinary Income Shares, Class A Ordinary Capital Shares, Class B Ordinary Capital Shares, Class C Ordinary Capital Shares, Class D Ordinary Capital Shares, Class E Ordinary Capital Shares, Class F Ordinary Capital Shares, Class G Ordinary Capital Shares, Class H Ordinary Capital Shares and Class I Ordinary Capital Shares as a new classes of shares and to provide for the specific repurchase and cancellation mechanism which are more precisely specified below in the amended article 6 of the articles of incorporation.

3. Conversion of the existing 1,250,000 shares into Class A Ordinary Income Shares.

4. Increase the Company's share capital by an amount of one hundred and five thousand two hundred ninety-one euro and seventy cent (EUR 105,291.70), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one hundred seventeen thousand seven hundred ninety-one euro and seventy cent (EUR 117,791.70)

through the issue of one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class A Ordinary Income Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class A Ordinary Capital Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class B Ordinary Capital Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class C Ordinary Capital Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class D Ordinary Capital Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class E Ordinary Capital Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class F Ordinary Capital Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class G Ordinary Capital Shares and one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class H Ordinary Capital Shares and one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class I Ordinary Capital Shares, having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, through a contribution in kind consisting of 3.23 shares in Acorn (Luxco) 1 a société à responsabilité limitée having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 101594 (the "Acorn 1") for a total amount of four hundred two thousand seven hundred ninety-one euro and seventy-three cent (EUR 402,791.73), of which one hundred and five thousand two hundred ninetyone euro and seventy cent euro (EUR 105,291.70) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred ninety-seven thousand five hundred euro and three cent (EUR 297,500.03) to the share premium account of the Company.

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the creation of the classes of shares and the capital increase and full restatement of the articles of association.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders and the proxy holders of the represented shareholders will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. The entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to the meeting, no convening notices were necessary.

IV. The general meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to decrease the nominal value of the Company's shares from its current amount of twenty-five euro (EUR 25) per share down to one euro cent (EUR 0.01) per share and to approve the resulting increase of the number of shares of the Company from five hundred (500) shares to one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares representing the total share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

Second resolution

The general meeting resolves to create Class A Ordinary Income Shares (the "Class A Ordinary Income Shares"), Class A Ordinary Capital Shares (the "Class A Ordinary Capital Shares"), Class B Ordinary Capital Shares (the "Class B Ordinary Capital Shares"), Class C Ordinary Capital Shares (the "Class C Ordinary Capital Shares"), Class D Ordinary Capital Shares (the "Class D Ordinary Capital Shares"), Class E Ordinary Capital Shares (the "Class E Ordinary Capital Shares"), Class F Ordinary Capital Shares (the "Class F Ordinary Capital Shares"), Class G Ordinary Capital Shares (the "Class G Ordinary Capital Shares"), Class H Ordinary Capital Shares (the "Class H Ordinary Capital Shares") and Class I Ordinary Capital Shares (the "Class I Ordinary Capital Shares") as a new classes of shares and to provide for the specific repurchase and cancellation mechanism which are more precisely specified below in the amended article 6 of the articles of incorporation.

Third resolution

The general meeting resolves to convert the existing one million two hundred fifteen thousand (1,250,000) shares into Class A Ordinary Income Shares.

Fourth resolution

The general meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred five thousand two hundred ninety-one euro and seventy cent (EUR 105,291.70), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one hundred seventeen thousand seven hundred ninety-one euro and seventy cent (EUR 117,791.70) through the issue of one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class A Ordinary Income Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class A Ordinary Capital Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class B Ordinary Capital Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class C Ordinary Capital Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class D Ordinary Capital Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class E Ordinary Capital Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class F Ordinary Capital Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class G Ordinary Capital Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class H Ordinary Capital Shares and one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class I Ordinary Capital Shares.

dred seventeen (1,052,917) Class E Ordinary Capital Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class F Ordinary Capital Shares, one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class G Ordinary Capital Shares and one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class H Ordinary Capital Shares and one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) Class I Ordinary Capital Shares, having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each, through a contribution in kind consisting of 3.23 shares in Acorn (Luxco) 1 a société à responsabilité limitée having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 101594 (the "Acorn 1") for a total amount of four hundred two thousand seven hundred ninety-one euro and seventy-three cent (EUR 402,791.73), of which one hundred and five thousand two hundred ninety-one euro and seventy cent (EUR 105,291.70) shall be allocated to the share capital of the Company and two hundred ninety-seven thousand five hundred euro and three cent (EUR 297,500.03) to the share premium account of the Company.

The newly issued class A Ordinary Income Shares, Class A Ordinary Capital Shares, Class B Ordinary Capital Shares, Class C Ordinary Capital Shares, Class D Ordinary Capital Shares, Class E Ordinary Capital Shares, Class F Ordinary Capital Shares, Class G Ordinary Capital Shares and Class H Ordinary Capital Shares and Class I Ordinary Capital Shares shall hereinafter collectively be referred to as the "New Shares". The New Shares each with a par value of one euro cent (EUR 0.01.-) have been subscribed as follows:

- CCP VII GmbH & Co. KG subscribed for the following shares, paying up for these shares by a contribution in kind consisting in 0.08 shares of Acorn 1:

Class of New Shares	Number of New Shares	Subscription Price
Class A Ordinary Income Shares	25,437	973.08
Class A Ordinary Capital Shares	25,437	973.08
Class B Ordinary Capital Shares	25,437	973.08
Class C Ordinary Capital Shares	25,437	973.08
Class D Ordinary Capital Shares	25,437	973.08
Class E Ordinary Capital Shares	25,437	973.08
Class F Ordinary Capital Shares	25,437	973.08
Class G Ordinary Capital Shares	25,437	973.08
Class H Ordinary Capital Shares	25,437	973.08
Class I Ordinary Capital Shares	25,437	973.08

- Charterhouse General Partners (VII) Limited, acting as general partner on behalf of CCP VII LP NO. 1.1, subscribed for the following shares, paying up for these shares by a contribution in kind consisting in 0.85 shares of Acorn 1:

Class of New Shares	Number of New Shares	Subscription Price
Class A Ordinary Income Shares	277,720	10,624.13
Class A Ordinary Capital Shares	277,720	10,624.13
Class B Ordinary Capital Shares	277,720	10,624.13
Class C Ordinary Capital Shares	277,720	10,624.13
Class D Ordinary Capital Shares	277,720	10,624.13
Class E Ordinary Capital Shares	277,720	10,624.13
Class F Ordinary Capital Shares	277,720	10,624.13
Class G Ordinary Capital Shares	277,720	10,624.13
Class H Ordinary Capital Shares	277,720	10,624.13
Class I Ordinary Capital Shares	277,720	10,624.13

- Charterhouse General Partners (VII) Limited, acting as general partner on behalf of CCP VII LP NO. 1.2., subscribed for the following shares, paying up for these shares by a contribution in kind consisting in 0.76 shares of Acorn 1:

New Shares Subscribed	Number of New Shares	Subscription Price
Class A Ordinary Income Shares	246,862	9,443.68
Class A Ordinary Capital Shares	246,862	9,443.68
Class B Ordinary Capital Shares	246,862	9,443.67
Class C Ordinary Capital Shares	246,862	9,443.67
Class D Ordinary Capital Shares	246,862	9,443.67
Class E Ordinary Capital Shares	246,862	9,443.67

Class F Ordinary Capital Shares	246,862	9,443.67
Class G Ordinary Capital Shares	246,862	9,443.67
Class H Ordinary Capital Shares	246,862	9,443.67
Class I Ordinary Capital Shares	246,862	9,443.67

- Charterhouse General Partners (VII) Limited, acting as general partner on behalf of CCP VII LP NO. 2.1., subscribed for the following shares, paying up for these shares by a contribution in kind consisting in 1.06 shares of Acorn 1:

New Shares Subscribed	Number of New Shares	Subscription Price
Class A Ordinary Income Shares	345,690	13,224.33
Class A Ordinary Capital Shares	345,690	13,224.33
Class B Ordinary Capital Shares	345,690	13,224.33
Class C Ordinary Capital Shares	345,690	13,224.33
Class D Ordinary Capital Shares	345,690	13,224.33
Class E Ordinary Capital Shares	345,690	13,224.33
Class F Ordinary Capital Shares	345,690	13,224.33
Class G Ordinary Capital Shares	345,690	13,224.33
Class H Ordinary Capital Shares	345,690	13,224.33
Class I Ordinary Capital Shares	345,690	13,224.33

- Charterhouse General Partners (VII) Limited, acting as general partner on behalf of CCP VII LP NO. 2.2., subscribed for the following shares, paying up for these shares by a contribution in kind consisting in 0.45 shares of Acorn 1:

New Shares Subscribed	Number of New Shares	Subscription Price
Class A Ordinary Income Shares	146,783	5,615.16
Class A Ordinary Capital Shares	146,783	5,615.16
Class B Ordinary Capital Shares	146,783	5,615.16
Class C Ordinary Capital Shares	146,783	5,615.16
Class D Ordinary Capital Shares	146,783	5,615.16
Class E Ordinary Capital Shares	146,783	5,615.16
Class F Ordinary Capital Shares	146,783	5,615.15
Class G Ordinary Capital Shares	146,783	5,615.15
Class H Ordinary Capital Shares	146,783	5,615.15
Class I Ordinary Capital Shares	146,783	5,615.15

- Charterhouse General Partners (VII) Limited, acting as general partner on behalf of CCP VII Co-investment LP A, B, C, D and E, subscribed for the following shares, paying up for these shares by a contribution in kind consisting in 0.03 shares of Acorn 1:

New Shares Subscribed	Number of shares contributed	Subscription Price
Class A Ordinary Income Shares	10,425	398.81
Class A Ordinary Capital Shares	10,425	398.81
Class B Ordinary Capital Shares	10,425	398.81
Class C Ordinary Capital Shares	10,425	398.81
Class D Ordinary Capital Shares	10,425	398.80
Class E Ordinary Capital Shares	10,425	398.80
Class F Ordinary Capital Shares	10,425	398.80
Class G Ordinary Capital Shares	10,425	398.80
Class H Ordinary Capital Shares	10,425	398.80
Class I Ordinary Capital Shares	10,425	398.80

Each of the subscribers listed above (the "Subscribers") are duly represented by Caroline Streiff, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 October 2010.

The proof of the existence of and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The New Shares has been subscribed by the Subscribers for a total subscription price of four hundred two thousand seven hundred ninety-one euro and seventy-three cent (EUR 402,791.73) and shall be allocated as follows: one hundred five thousand two hundred ninety-one euro and seventy cent (EUR 105,291.70.-) to the share capital of the Company

and two hundred ninety-seven thousand five hundred euro and three (EUR 297,500.03) to the share premium account of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the above mentioned actions, the general meeting of shareholders resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the creation of the classes of shares and the capital increase and to fully restate of the articles of association which shall now read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and the executives of such group in accordance with any incentive programme which may be entered into from time to time by the companies of the group. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Charterhouse Acorn S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of management. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. Share Capital - Shares.

6.1 -Subscribed share capital

The Company's corporate capital is fixed at one hundred seventeen thousand seven hundred ninety-one euro and seventy cent (EUR 117,791.70.-) represented by two million three hundred two thousand nine hundred seventeen (2,302,917) class A ordinary income shares (the "Class A Ordinary Income Shares", herein also referred to as the "Ordinary Income Shares") and one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) class A ordinary capital shares (the "Class A Ordinary Capital Shares"), one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) class B ordinary capital shares (the "Class B Ordinary Capital Shares"), one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) class C ordinary capital shares (the "Class C Ordinary Capital Shares"), one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) class D ordinary capital shares (the "Class D Ordinary Capital Shares"), one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) class E ordinary capital shares (the "Class E Ordinary Capital Shares"), one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) class F ordinary capital shares (the "Class F Ordinary Capital Shares"), one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) class G ordinary capital shares (the "Class G Ordinary Capital Shares"), one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) class H ordinary capital shares (the "Class H Ordinary Capital Shares"), one million fifty-two thousand nine hundred seventeen (1,052,917) class I ordinary capital shares (the "Class I Ordinary Capital Shares" and, together with the Class A Ordinary Capital Shares, the Class B Ordinary Capital Shares, the Class C Ordinary Capital Shares, the Class D Ordinary Capital Shares, the Class E Ordinary Capital Shares, the Class F Ordinary Capital Shares, the Class G Ordinary Capital Shares, the Class H Ordinary Capital Shares, the "Ordinary Capital Shares"), all having a nominal value of one Euro-cent (EUR 0.01.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Income Shares and the Ordinary Capital Shares are hereafter together referred to as a "Share" or the "Shares".

6.2 - Entitlements

On any distribution, payment of dividend, repurchase and cancellation or payment of liquidation surplus relating to the Ordinary Income Shares and the Ordinary Capital Shares, the amounts to be used for such distribution, payment of dividend, repurchase and cancellation or payment of liquidation surplus shall not exceed the following amount (without double counting): the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and reserves (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August

1915 on commercial companies, as amended or of the articles of association). Out of the amounts determined in accordance with the paragraph above, the following entitlements rules shall be applied on any distribution, payment of dividend, repurchase and cancellation or payment of liquidation surplus relating to the Ordinary Income Shares and the Ordinary Capital Shares:

6.2.1 - The Ordinary Capital Shares shall only be entitled to the nominal value plus the amount representing chargeable gains in relation to the investment of the Company in Acorn (Luxco) 1 S.à r.l. (the "Chargeable Gains" as defined under the Taxation of Chargeable Gains Act 1992 of the United Kingdom tax legislation), less any costs and taxes to the extent they relate to such Chargeable Gains; and

6.2.2 - The Ordinary Income Shares shall be entitled to the nominal value plus any amount other than Chargeable Gains received by the Company deriving directly or indirectly from the investment in Acorn (Luxco) 1 S.à r.l., Victor Luxembourg S.à r.l. or any other direct or indirect subsidiary (including for the avoidance of doubt, any margin earned on the capital equity certificates issued by the Company, if any), less any costs and taxes relating thereto.

6.3 - Repurchase and cancellation of Ordinary Capital Shares

6.3.1 - In the event of a repurchase and cancellation of one or more classes of Ordinary Capital Shares, in order to reduce the share capital, the holder(s) of the repurchased and cancelled class(es) of Ordinary Capital Shares shall receive from the Company an amount equal to the Repurchase and Cancellation Price Per Share (as defined herebelow) for each Ordinary Capital Shares of the relevant repurchased and cancelled class(es) held by them.

6.3.2 - Each class of Ordinary Capital Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of repurchase and cancellation of such class, to the Available Capital Amount for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article:

- The period for Class A Ordinary Capital Shares is the period starting on the first day of incorporation of the Company and ending on the Interim Account Date for the Class A 2010 Interim Accounts (the "Class A Period");

- The period for Class B Ordinary Capital Shares is the period starting on the first day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2011 Interim Accounts (the "Class B Period");

- The period for Class C Ordinary Capital Shares is the period starting on the first day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2012 Interim Accounts (the "Class C Period");

- The period for Class D Ordinary Capital Shares is the period starting on the first day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2013 Interim Accounts (the "Class D Period");

- The period for Class E Ordinary Capital Shares is the period starting on the first day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2014 Interim Accounts (the "Class E Period");

- The period for Class F Ordinary Capital Shares is the period starting on the first day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2015 Interim Accounts (the "Class F Period");

- The period for Class G Ordinary Capital Shares is the period starting on the first day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2016 Interim Accounts (the "Class G Period");

- The period for Class H Ordinary Capital Shares is the period starting on the first day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2017 Interim Accounts (the "Class H Period"); and

- The period for Class I Ordinary Capital Shares is the period starting on the first day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2018 Interim Accounts (the "Class I Period");

6.3.3 - In the event a class of Ordinary Capital Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a repurchase and cancellation of the relevant class, to the Available Capital Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Ordinary Capital Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Period of such class will end on the last day of the third month following the accounting year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the classes of Ordinary Capital Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 6.3.2 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

6.3.4 - In the case of repurchase of a class of Ordinary Capital Shares, the holders of such class of Ordinary Capital Shares shall receive, for each of their shares held in such Class, the Repurchase and Cancellation Price Per Share calculated as follows: nominal value per Ordinary Capital Shares to be cancelled plus the Available Capital Amount divided by the number of Ordinary Capital Shares in issue in the class of Ordinary Capital Shares to be repurchased and cancelled, provided that the general meeting of shareholders may decide to limit the Repurchase and Cancellation Price per Share to the Available Cash per Share, increased if so expressly decided by the general meeting by other readily distributable assets of the Company (the "Repurchase and Cancellation Price Per Share"). Any amendments to the present article 6 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting to be held with a 100% quorum of all Shares in issue.

6.4 - Share premium

Any available share premium amount shall be distributable.

6.5 - Voting rights -Distributions

Each Share, either Ordinary Income Share or Ordinary Capital Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article 6, each Share shall rank *pari passu* with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends allocated to such class of shares in accordance with articles 6.2 and 6.3 hereabove.

6.6 - Definitions

Available Capital Amount	Means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and reserves (ii) less any amounts attributable to the Ordinary Income Shares in accordance with articles 6.2.2 hereabove and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be), provided that such amounts shall always fall within the definition provided for in article 6.2.1 hereabove.
Available Cash	Means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).
Available Cash Per Share	Means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Ordinary Capital Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.
Repurchase and Cancellation Price Per Share	Has the meaning ascribed to it in article 6.2.5.
Class A Interim 2010 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Ordinary Capital Shares.
Class B Interim 2011 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Ordinary Capital Shares.
Class C Interim 2012 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Ordinary Capital Shares.
Class D Interim 2013 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Ordinary Capital Shares.
Class E Interim 2014 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Ordinary Capital Shares.
Class F Interim 2015 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Ordinary Capital Shares.
Class G Interim 2016 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Ordinary Capital Shares.
Class H Interim 2017 accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Ordinary Capital Shares.
Class I Interim 2018 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Ordinary Capital Shares.
Class Period	Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Ordinary Capital Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the accounting year end following the start date of the relevant period.”

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. *Inter vivos*, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a

majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of management composed of at least one (1) class A Manager, one (1) class B Manager and one class (1) C Manager, whose members need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one class A Manager, one class B Manager and one class C Manager. In case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of such sole manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of management may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of management shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of management, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of management.

In dealings with third parties, the sole manager / board of management has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of management shall meet upon call by the chairman, or two members, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of management, but in his absence, the board of management may appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of management must be given to the members twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of management. Any member may act at any meeting of the board of management by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member as his proxy. A member may represent more than one of his colleagues.

Any member may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of management shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two members.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least, except for the amendment of article 6 hereof, which requires the approval of 100 % of the share capital.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first of April and ends on the thirtyfirst of March.

Art. 20. Each year on the thirty-first of March, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders in accordance with the provisions of article 6 hereof.

The manager, the board of management or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of management no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 6 hereof proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze octobre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire des associés de Charterhouse Acorn S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,- et ayant son siège social à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 5 October 2010, pas encore publié dans le Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Société").

L'assemblée s'est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Jacqueline Picard, Avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Caroline Streiff, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, qui est aussi élue scrutateur par l'assemblée générale.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Agenda

1. Diminution de la valeur nominale des actions de la Société de son montant actuel de vingt-cinq euro (EUR 25) par action à un centime d'euro (EUR 0,01) par action et approbation subséquente de l'augmentation du nombre des actions

de la Société de cinq cent (500) actions à 1,250,000 actions représentant un capital social total de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-).

2. Création des Actions Ordinaires de Revenu de Catégorie A, des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie A, des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie B, des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie C, des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie D, des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie E, des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie F, des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie G, des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie H et des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie I comme nouvelles catégories d'actions et de prévoir un mécanisme spécifique de rachat et d'annulation qui est plus précisément spécifié ci-dessous dans l'article 6 des statuts tel que modifié.

3. Conversion des 1.250.000 actions existantes dans des Actions Ordinaires de Revenu de Catégorie A.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent-cinq mille deux cent quatre-vingt-onze euro et soixante-dix centimes (EUR 105.291,70), pour l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq-cents euro (EUR 12.500,-) à un montant de cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt-onze euro et soixante-dix centimes (EUR 117.791,70) à travers l'émission de un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Revenu de Catégorie A, un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie A, un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie B, un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie C, un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie D, un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie E, un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie F, un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie G, un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie H et un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie I, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01), à travers un apport en nature consistant en 3,23 actions dans Acorn (Luxco) 1, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 101594 («Acorn 1») pour un montant total de quatre-cent deux mille sept cent quatre-vingt-onze euro et soixante et treize centimes (EUR 402.791,73), duquel cent-cinq mille deux cent quatre-vingt et onze euro et soixante-dix centimes (EUR 105.291,70) doivent être alloué au capital social de la Société et deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent euro et trois centimes (EUR 297.500,03) au compte de prime d'émission de la Société.

5. Changement subséquent de l'article 6 des statuts de la Société afin qu'ils reflètent la création des catégories d'actions et l'augmentation de capital et refonte complète des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, paraphés ne varietur par les comparants, resteront également annexées à l'acte.

III. - Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de diminuer la valeur nominale des actions de la Société de son montant actuel de vingt-cinq euro (EUR 25,-) à un montant de un centime d'euro (EUR 0,01) par action et d'approuver l'augmentation subséquente du nombre d'actions de la Société de cinq cent (500) actions à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions représentant un capital social total de douze mille cinq-cents euro (EUR 12.500,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de créer des actions ordinaires de revenu de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Revenu de Catégorie A»), des actions ordinaires de plus-value de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie A»), des actions ordinaires de plus-value de catégorie B (les «Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie B»), des actions ordinaires de plus-value de catégorie C (les «Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie C»), des actions ordinaires de plus-value de catégorie D (les «Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie D»), des actions ordinaires de plus-value de catégorie E (les «Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie E»), des actions ordinaires de plus-value de catégorie F (les «Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie F»), des actions ordinaires de plus-value de catégorie G (les «Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie G»), des actions ordinaires de plus-value de catégorie H (les «Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie H») et des actions ordinaires de plus-value de catégorie I (les «Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie I») comme nouvelles catégories d'actions et de prévoir un mécanisme

spécifique de rachat et d'annulation qui est spécifié de manière plus détaillée ci-dessous dans l'article 6 des statuts tel que modifié.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir les un million deux cents cinquante mille (1.250.000) actions existantes dans des Actions Ordinaires de Revenu de Catégorie A.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinq mille deux-cent quatre-vingt et onze euro et soixante-dix centimes (EUR 105.291,70), de manière à l'augmenter de son actuel montant de douze mille cinq-cents euro (EUR 12,500.-) à un montant de cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt et onze euro et soixante-dix centimes (EUR 117.791,70) par l'émission de un million cinquante-deux mille neuf-cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Revenu de Catégorie A, un million cinquante-deux mille neuf-cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie A, un million cinquante-deux mille neuf-cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie B, un million cinquante-deux mille neuf-cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie C, un million cinquante-deux mille neuf-cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie D, un million cinquante-deux mille neuf-cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie E, un million cinquante-deux mille neuf-cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie F, un million cinquante-deux mille neuf-cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie G, un million cinquante-deux mille neuf-cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie H et un million cinquante-deux mille neuf-cent dix-sept (1.052.917) Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie I, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01), à travers un apport en nature de 3,23 actions dans Acorn (Luxco) 1, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 101594 ("Acorn 1") pour un montant total de quatre-cent deux mille sept cent quatre-vingt onze euro soixante et treize centimes (EUR 402.791,73), duquel cent cinq mille deux-cent quatre-vingt et onze euro et soixante-dix centimes (EUR 105.291,70) doivent être alloué au capital social de la Société et deux cent quatre-vingtdix-sept mille cinq cent euro et trois centimes (EUR 297.500,03) au compte de prime d'émission de la Société.

Les Actions Ordinaires de Revenu de Catégorie A nouvellement émises, les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie B, les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie C, les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie D, les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie E, les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie F, les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie G, les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie H et les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie I doivent être désignés ci-dessous comme de «Nouvelles Actions». Les Actions Nouvelles ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ont été souscrites comme suit:

CCP VII GmbH & Co. KG, un partnership ayant son siège social à Mainzer Landstr. 46, Francfort-sur-le-Main, Allemagne, a souscrit pour les actions suivantes, libérant pour ces actions un apport en nature de 0,08 actions de Acorn 1:

Catégorie de Nouvelles Actions	Nombre de Nouvelles Actions	Prix de Souscription
Actions Ordinaires de Revenu de Catégorie A	25.437	973,08
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie A	25.437	973,08
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie B	25.437	973,08
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie C	25.437	973,08
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie D	25.437	973,08
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie E	25.437	973,08
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie F	25.437	973,08
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie G	25.437	973,08
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie H	25.437	973,08
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie I	25.437	973,08

Charterhouse General Partners (VII) Limited, une private limited company agissant en tant qu'associé commandité de CCP VII LP NO. 1.1, a souscrit pour les actions suivantes, libérant pour ces actions un apport en nature de 0,85 actions de Acorn 1:

Catégorie de Nouvelles Actions	Nombre de Nouvelles Actions	Prix de Souscription
Actions Ordinaires de Revenu de Catégorie A	277.720	10.624,13
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie A	277.720	10.624,13
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie B	277.720	10.624,13

Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie C	277.720	10.624,13
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie D	277.720	10.624,13
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie E	277.720	10.624,13
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie F	277.720	10.624,13
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie G	277.720	10.624,13
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie H	277.720	10.624,13
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie I	277.720	10.624,13

Charterhouse General Partners (VII) Limited, une private limited company agissant en tant qu'associé commandité de CCP VII LP NO. 1.2, a souscrit pour les actions suivantes, libérant pour ces actions un apport en nature de 0,76 actions de Acorn 1:

Catégorie de Nouvelles Actions	Nombre de Nouvelles Actions	Prix de Souscription
Actions Ordinaires de Revenu de Catégorie A	246.862	9.443,68
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie A	246.862	9.443,68
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie B	246.862	9.443, 67
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie C	246.862	9.443, 67
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie D	246.862	9.443, 67
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie E	246.862	9.443, 67
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie F	246.862	9.443, 67
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie G	246.862	9.443, 67
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie H	246.862	9.443, 67
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie I	246.862	9.443, 67

Charterhouse General Partners (VII) Limited, une private limited company agissant en tant qu'associé commandité de CCP VII LP NO. 2.1, a souscrit pour les actions suivantes, libérant pour ces actions un apport en nature de 1,06 actions de Acorn 1:

Catégorie de Nouvelles Actions	Nombre de Nouvelles Actions	Prix de Souscription
Actions Ordinaires de Revenu de Catégorie A	345,690	13.224,33
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie A	345,690	13.224,33
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie B	345,690	13.224,33
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie C	345,690	13.224,33
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie D	345,690	13.224,33
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie E	345,690	13.224,33
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie F	345,690	13.224,33
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie G	345,690	13.224,33
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie H	345,690	13.224,33
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie I	345,690	13.224,33

Charterhouse General Partners (VII) Limited, une private limited company agissant en tant qu'associé commandité de CCP VII LP NO. 2.2, a souscrit pour les actions suivantes, libérant pour ces actions un apport en nature de 0,45 actions de Acorn 1:

Catégorie de Nouvelles Actions	Nombre de Nouvelles Actions	Prix de Souscription
Actions Ordinaires de Revenu de Catégorie A	146.783	5.615,16
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie A	146.783	5.615,16
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie B	146.783	5.615,16
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie C	146.783	5.615,16
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie D	146.783	5.615,16
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie E	146.783	5.615,16
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie F	146.783	5.615,16
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie G	146.783	5.615,16
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie H	146.783	5.615,16
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie I	146.783	5.615,16

Charterhouse General Partners (VII) Limited, une private limited company agissant en tant qu'associé commandité de CCP VII Co-investment LP A, B, C, D and E, a souscrit pour les actions suivantes, libérant pour ces actions un apport en nature de 0,03 actions de Acorn:1:

Catégorie de Nouvelles Actions	Nombre de Nouvelles Actions	Prix de Souscription
Actions Ordinaires de Revenu de Catégorie A	10.425	398,81
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie A	10.425	398,81
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie B	10.425	398,81
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie C	10.425	398,81
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie D	10.425	398,80
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie E	10.425	398,80
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie F	10.425	398,80
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie G	10.425	398,80
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie H	10.425	398,80
Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie I	10.425	398,80

Chaque souscripteur énuméré ci-dessus (les "Souscripteurs") est dûment représenté par Caroline Streiff, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 octobre 2010.

La preuve de l'existence de et de la valeur de l'apport a été produite au notaire.

Les Actions Nouvelles ont été souscrites par les Souscripteurs pour un prix total de souscription de quatre cent deux mille sept cent quatre-vingt onze euro et un centime (EUR 402.791,7) et doit être alloué comme suit: cent cinq mille et deux cent quatre-vingt onze euro et soixante-dix centimes (EUR 105.291,70) au capital social de la Société et deux cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cent euro et un centime (EUR 297.500,01) au compte de prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

Comme conséquence des résolutions mentionnées ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour qu'il reflète la création des classes d'actions et l'augmentation de capital et de procéder à une refonte des statuts qui doivent dès à présent se lire comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que les cadres du groupe conformément à des programmes de motivation pouvant être effectués périodiquement par les sociétés du groupe.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Charterhouse Acorn S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Capital Social - Actions.

6.1 - Capital Social souscrit

Le capital social de la Société est fixé à cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt onze euro et soixante-dix centimes (EUR 117.791,70) représenté par deux millions trois cent deux mille neuf cent dix-sept (2.302.917) actions ordinaires de revenu de catégorie A (les "Actions Ordinaires de Revenu de Catégorie A", ci-dessous désignées comme les "Actions

Ordinaires de Revenu”) et un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) actions ordinaires de plus-value de catégorie A (les “Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie A”), un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) actions ordinaires de plus-value de catégorie B (les “Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie B”), un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) actions ordinaires de plus-value de catégorie C (les “Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie C”), un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) actions ordinaires de plus-value de catégorie D (les “Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie D”), un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) actions ordinaires de plus-value de catégorie E (les “Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie E”), un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) actions ordinaires de plus-value de catégorie F (les “Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie F”), un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) actions ordinaires de plus-value de catégorie G (les “Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie G”), un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) actions ordinaires de plus-value de catégorie H (les “Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie H”), un million cinquante-deux mille neuf cent dix-sept (1.052.917) actions ordinaires de plus-value de catégorie I (les “Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie I” et, avec les Actions ordinaires de plus-value de Catégorie A, les Actions ordinaires de plus-value de Catégorie B, les Actions ordinaires de plus-value de Catégorie C, les Actions ordinaires de plus-value de Catégorie D, les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie E, les Actions ordinaires de plus-value de Catégorie F, les Actions ordinaires de plus-value de Catégorie G, les Actions ordinaires de plus-value de Catégorie H, les “Actions Ordinaires de Plus-Value”), ayant une valeur nominale d’un centime d’euro (0,01 EUR) chacune, entièrement souscrit et libéré.

Les Actions Ordinaires de Revenu et les Actions Ordinaires de Plus-Value sont désignées ci-dessous comme une “Action” ou les “Actions”.

6.2 - Droits

A chaque distribution, paiement de dividende, rachat et annulation ou paiement d’un surplus de liquidation lié aux Actions Ordinaires de Revenu et aux Actions Ordinaires de Plus-Value, les montants devant être utilisés pour un telle distribution, un tel paiement de dividende, rachat ou annulation ou paiement de surplus de liquidation ne doit pas dépasser le montant (sans compter en double): le montant total des profits nets de la Société (comprenant les profits reportées) mais (i) diminué des résultats, si positif, de toute perte (comprenant les pertes reportées) exprimées comme un positif moins toute prime d’émission et réserves librement distribuables (ii) moins les sommes à être placées en réserve selon les exigences légales de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les dispositions statutaires).

Des montants déterminés en fonction de la définition ci-dessus, les règles de droit suivantes doivent être appliquées à toute distribution, paiement de dividende, rachat ou annulation ou paiement de surplus de liquidation lié aux Actions Ordinaires de Revenu et Actions Ordinaires de Plus-Value:

6.2.1 - Les Actions Ordinaires de Plus-Value doivent que donner droit à la valeur nominale plus le montant représentant les plus-values chargeables en relation avec l’investissement de la Société dans Acorn (Luxco) 1 S.à r.l. (les “Plus-Values Chargeables” comme défini sous Taxation of Chargeable Gains Act 1992 de la législation fiscale du Royaume Uni), diminué de tous les coûts et impôts sous condition qu’ils sont liés à ces Plus-Values Chargeables; et

6.2.2 - Les Actions Ordinaires de Revenu doivent donner droit à la valeur nominale augmentée de tout montant autre que les Plus-Values Chargeables reçu par la Société, qui dérive directement ou indirectement de l’investissement dans Acorn (Luxco) 1 S.à r.l. (incluant pour éviter le doute, toute marge gagnée sur les preferred equity certificates émis par la Société, s’il y en a), diminué de tous les coûts et impôts y relatif.

6.3 - Rachat et annulation des Actions Ordinaires de Plus-Value

6.3.1 - Dans le cas d’un rachat ou d’une annulation d’ une ou de plusieurs catégories d’Actions Ordinaires de Plus-Value, pour réduire le capital social, les détenteurs des catégories d’Actions Ordinaires de Plus-Value rachetées ou annulées doivent recevoir de la Société un montant équivalent au Prix de Rachat et d’Annulation Par Action (comme défini ci-dessous) pour chaque Action Ordinaire de Plus Value de la catégorie rachetée ou annulée détenu par ces derniers.

6.3.2 - Chaque catégorie d’Actions Ordinaires de Plus-Value donne droit aux détenteurs, au pro rata de leur détention dans cette catégorie, dans le cas d’un rachat ou d’une annulation de cette catégorie, au Montant de Plus Value Disponible pour la période concernée à laquelle la catégorie se réfère aux termes du présent article:

- La période pour les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie A est la période allant du premier jour de la constitution de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pour les Catégorie A 2010 Comptes Intérimaires (la “Période de Catégorie A”);

- La période pour les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie B est la période commençant le premier jour suivant la Période de Catégorie A et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Catégorie B 2011 Comptes Intérimaires (la “Période de Catégorie B”);

- La période pour les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie C est la période commençant le premier jour suivant la Période de Catégorie B et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Catégorie C 2012 Comptes Intérimaires (la “Période de Catégorie C”);

- La période pour les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie D est la période commençant le premier jour suivant la Période de Catégorie C et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Catégorie D 2013 Comptes Intérimaires (la “Période de Catégorie D”);

- La période pour les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie E est la période commençant le premier jour suivant la Période de Catégorie D et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Catégorie E 2014 Comptes Intérimaires (la "Période de Catégorie E");

- La période pour les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie F est la période commençant le premier jour suivant la Période de Catégorie E et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Catégorie F 2015 Comptes Intérimaires (la "Période de Catégorie F");

- La période pour les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie G est la période commençant le premier jour suivant la Période de Catégorie F et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Catégorie G 2016 Comptes Intérimaires (la "Période de Catégorie G");

- La période pour les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie H est la période commençant le premier jour suivant la Période de Catégorie G et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Catégorie H 2017 Comptes Intérimaires (la "Période de Catégorie H");

- La période pour les Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie I est la période commençant le premier jour suivant la Période de Catégorie H et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Catégorie I 2018 Comptes Intérimaires (la "Période de Catégorie I");

6.3.3 - Dans le cas une catégorie d'Actions Ordinaires de Plus-Value n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de la Catégorie, les détenteurs de telles catégories doivent avoir droit, dans le cas d'un rachat et d'une annulation de la catégorie concernée, au Montant de Plus Value Disponible pour la nouvelle période (la "Nouvelle Période») qui doit commencer à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, selon le cas, immédiatement précédant la Nouvelle Période ou une autre catégorie) et finir à la Date des Comptes Intérimaires préparées pour le rachat et l'annulation d'une telle catégorie d'Actions Ordinaires de Plus-Value, supposé qu'il n'y ait pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette catégorie, la Période d'une telle Catégorie finissant le dernier jour du troisième mois suivant la première fin d'année suivant la date du début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période doit commencer à la date suivant la Période de Catégorie I et les catégories d'Actions Ordinaires de Plus-Value qui n'ont pas été rachetées ou annulées dans leur Période comme prévu par l'article 6.3.2 doivent être ordonnées de la Catégorie A à la Catégorie I (dans la mesure où ils n'ont pas été précédemment rachetés ou annulés).

6.3.4 - Dans le cas d'un rachat d'une catégorie d'Actions Ordinaires de Plus-Value, les détenteurs d'une telle catégorie d'Actions Ordinaires de Plus-Value doivent recevoir, pour chacune de leurs actions détenues dans une telle catégorie, le Prix de Rachat et le Prix d'Annulation Par Action calculé comme suit: valeur nominale par Action Ordinaire de Plus-Value à être annulée augmenté du Montant Disponible de Plus-Value divisé par le nombre d'Actions Ordinaires de Plus-Value en émission dans la catégorie d'Actions Ordinaires de Plus-Value à être rachetées ou annulées, pourvu que l'assemblée générale des actionnaires décide de limiter le Prix de Rachat et d'Annulation par Action aux Fonds Disponibles par Action, augmenté si expressément décidé par l'assemblée générale par d'autres actifs distribuables de la Société (le "Prix de Rachat et d'Annulation Par Action"). Quelconque changement au présent article 6 doit être soumis à la décision unanime de l'assemblée générale des actionnaires qui doit être tenue avec un quorum de cent pour cent d'Actions en émission.

6.4 - Prime d'Emission

Quelconque montant de prime d'émission disponible doit être distribuable.

6.5 - Droits de Vote -Distributions

Chaque Action, ou bien Action Ordinaire de Revenu ou bien Action Ordinaire de Plus-Value, confère un droit de vote identique et chaque actionnaire a des droits de vote en proportion de son actionariat. Excepté de ce qui est prévu au présent article 6, chaque Action doit se classer pari passu avec toute autre Action et doit donner droit à son titulaire à des droits équivalents à toute distribution de dividendes alloués à une telle catégorie d'actions en accord avec les articles 6.2 et 6.3 ci-dessus.

6.6 -Définitions

Montant de Plus-Value Disponible

Signifie (sans compter en double) le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reports mais (i) diminué des résultats, si positives, de toutes pertes (incluant les pertes reportées) exprimées comme un positif diminuées de toute prime d'émission librement cessible et réserves (ii) diminué de tout montant attribuable aux Actions Ordinaires de Revenu en accord avec les articles 6.2.2 ci-dessus et (iii) diminué de toutes sommes à placer dans la /les réserve(s) suivant les exigences de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou des statuts) détermine sur la base des comptes intérimaires liés à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, selon le cas), pourvu que ces montants doivent toujours être couverts par la définition donnée à l'article 6.2.1 ci-dessus.

Fonds Disponibles

Signifie des fonds détenus par la Société (excepté pour les fonds déposés avec un terme et ayant une maturité excédant six (6) mois), des instruments du marché monétaire commercialisables, des obligations, des prêts et des créances qui, dans l'opinion du conseil de gérance vont être payés à la

	Société dans une courte durée diminué de toute autre dette de la Société payable dans moins de six (6) mois déterminé sur la base des Comptes Intérimaires relatives à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, selon le cas).
Montant Disponible Par Actions	Signifie relative à une Catégorie d'Actions, le Action Montant Disponible de Fonds divisé par le nombre d'Actions Ordinaires de Plus-Value en émission dans la Catégorie à être rachetée ou annulée.
Prix de Rachat et d'Annulation Par Action	A la signification qui lui est donnée à l'article 6.2.5
Comptes Intérimaires 2010 Catégorie A	Signifie les comptes intérimaires pour le rachat et de l'annulation des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie A
Comptes Intérimaires 2011 Catégorie B	Signifie les comptes intérimaires pour le rachat et de l'annulation des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie B
Comptes Intérimaires 2012 Catégorie C	Signifie les comptes intérimaires pour le rachat et de l'annulation des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie C
Comptes Intérimaires 2013 Catégorie D	Signifie les comptes intérimaires pour le rachat et de l'annulation des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie D
Comptes Intérimaires 2014 Catégorie E	Signifie les comptes intérimaires pour le rachat et de l'annulation des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie E
Comptes Intérimaires 2015 Catégorie F	Signifie les comptes intérimaires pour le rachat et de l'annulation des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie F
Comptes Intérimaires 2016 Catégorie G	Signifie les comptes intérimaires pour le rachat et de l'annulation des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie G
Comptes Intérimaires 2017 Catégorie H	Signifie les comptes intérimaires pour le rachat et de l'annulation des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie
Comptes Intérimaires 2018 Catégorie I	Signifie les comptes intérimaires pour le rachat et de l'annulation des Actions Ordinaires de Plus-Value de Catégorie I
Période de Catégorie	Signifie la Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H and Période de Catégorie I.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société tel qu'au Jour des Comptes Intérimaires.
Jour des Comptes Intérimaires	Signifie la date n'étant pas plus tôt que huit (8) jour savant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie d'Actions Ordinaires de Plus-Value concernée, pourvu que cette date ne soit pas postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de l'année comptable suivant la date de début de la période concernée."

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. La mort, la suspension des droits civils, la banqueroute ou l'insolvabilité de un ou de plusieurs actionnaires ne vont pas causer la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance formé par au moins un (1) gérant de classe A, un (1) gérant de classe B et un (1) gérant de classe C, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en

toutes circonstances par la signature conjointe de un gérant de classe A, un gérant de classe B et un gérant de classe C. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique / conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion. Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social, à l'exception de la modification de l'article 6 des statuts, qui requiert l'approbation de 100% du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

D. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée des associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

E. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date fixée en-tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. PICARD, C. STREIFF, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 octobre 2010. Relation LAC/2010/45914. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010141843/960.

(100162442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Nove Butovice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.242.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Nove Butovice S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 79.242 incorporated by deed dated on December 1, 2000, published in Memorial C number 461, p 22.103, of June 20, 2001, whose articles of association have been amended by deed enacted on February 6, 2001, published in the Luxembourg Mémorial C Number 826, p 39.646 of September 29, 2001, by deed enacted on October 30, 2001, published in the Luxembourg Mémorial C Number 390, p 18.695 of March 11, 2002, by deed enacted on May 31, 2002, published in the Luxembourg Mémorial C Number 1235, p 59.263 of August 22, 2002. and by deed enacted on March 20, 2007, published in the Luxembourg Mémorial C Number 1235, p 59.262 of June 22, 2007.

The meeting is presided by Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all 922 class B shares and all 500 class Z shares are represented at the present meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 3,530,375 (three million five hundred and thirty thousand three hundred and seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 35,550 (thirty-five thousand and five hundred fifty euros) to EUR 3,565,925 (three million five hundred and sixty-five thousand nine hundred and twenty-

five euros) by the issue of 141,215 (hundred and forty-one thousand two hundred and fifteen) new class B shares having a par value of EUR 25 (twenty five euros) each, and the issue of a share premium amounting to EUR 60 (sixty euros).

2.- Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind.

3.- Amendment of article 8 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The Meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 3,530,375 (three million five hundred and thirty thousand three hundred and seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 35,550 (thirty-five thousand and five hundred fifty euros) to EUR 3,565,925 (three million five hundred and sixty-five thousand nine hundred and twenty-five euros) by the issue of 141,215 (hundred and forty-one thousand two hundred and fifteen) new class B shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, together with a share premium amounting to EUR 60 (sixty euros) and to be fully paid up by compensation of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against "Nove Butovice S.à r.l."

Second resolution

It is decided to accept the subscription of all the new class B shares by DHCRE Nominees 1 Limited, DHCRE Nominees 2 Limited, DHCRE Nominees 3 Limited, DHCRE Nominees 4 Limited, Officers Nominees Limited (hereafter the "Subscribers"), all having their registered office at 45, Pall Mall, London SW1Y 5JG, England.

Subscription - Payment.

Furthermore intervenes the aforementioned Subscribers, here represented by Mr Hubert Janssen, by virtue of the aforementioned proxy;

which declared to subscribe to the 141,215 (hundred and forty-one thousand two hundred and fifteen) new class B shares and to contribute to a share premium of EUR 60 (sixty euros) and to pay up the new class B shares as well as the share premium by irrevocable compensation of their claim against the Company, the claim being waived up to EUR 3,530,435 (three million five hundred and thirty thousand four hundred and thirty-five euros) as follow:

1. DHCRE Nominees 1 Limited, for:	EUR 2,353,143;
2. DHCRE Nominees 2 Limited, for:	EUR 389,964;
3. DHCRE Nominees 3 Limited, for:	EUR 283,402;
4. DHCRE Nominees 4 Limited, for:	EUR 417,341;
5. Officers Nominees Limited, for:	EUR 86,585;
Total	EUR 3,530,435

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the compensation has been given to the undersigned notary by an accounting situation of the Company where the said debts appear, by a certificate of acknowledgement of debts signed by the managers of the Company and by a certificate of compensation to the claim signed by the Subscribers.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article six of the articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 3,565,925 (three million five hundred and sixty-five thousand nine hundred and twenty-five euros) represented by 142,637 (one hundred and forty-two thousand six hundred and thirty-seven) shares: 142,137 (one hundred and forty-two thousand hundred and thirty-seven) class B shares and 500 (five hundred) class Z shares, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand two hundred euros.

The contribution being realized in kind, the appearing person declares that a sufficient consideration for payment of notarial fees has already been given and that their payment shall be effected at first request of the undersigned notary.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le six octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale extraordinaire des associés de la société NOVE BUTOVICE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg Section B numéro 79.242, constituée suivant acte reçu le 1 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 461, p 22.103, du 20 juin 2001, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 6 février 2001, publié au Mémorial C numéro 826, p 39.646 du 29 septembre 2001, par acte reçu le 30 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 390, p 18.695 du 11 mars 2002, par acte reçu le 310 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1235 p 59.263 du 22 août 2002 et par acte reçu le 20 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1235, p 59.262 du 22 juin 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Tel qu'il résulte de ladite liste de présence, la totalité des 922 parts sociales de la classe B, la totalité des 500 parts sociales de la classe Z sont représentées à la présente assemblée, de telle sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 3,530,375 (trois millions cinq cent trente mille trois cent soixante-quinze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 35.550 (trente cinq mille cinq cent cinquante euros) à EUR 3,565,925 (trois millions cinq cent soixante cinq mille neuf cent vingt-cinq euros) par l'émission de 141,215 (cent quarante et un mille deux cent quinze) nouvelles parts sociales de la classe B, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et la création d'une prime d'émission d'un montant de EUR 60 (soixante euros).

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 8 des Statuts afin d'y refléter les modifications.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 3,530,375 (trois millions cinq cent trente mille trois cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.550 (trente cinq mille cinq cent cinquante euros) à EUR 3,565,925 (trois millions cinq cent soixante cinq mille neuf cent vingt-cinq euros), par l'émission de 141,215 (cent quarante et un mille deux cent quinze) nouvelles parts sociales de la classe B d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 60 (soixante euros), et l'entière libération à libérer intégralement par compensation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société "Nove Butovice S.à r.l.".

Deuxième résolution

Il a été décidé d'accepter la souscription de toutes les nouvelles parts sociales de la classe B par DHCRE Nominees 1 Limited, DHCRE Nominees 2 Limited, DHCRE Nominees 3 Limited, DHCRE Nominees 4 Limited, Officers Nominees Limited (prénommés les "Souscripteurs"), tous ayant leur siège social au 45, Pall Mall, London SW1Y 5 JG, Angleterre.

Souscription - Paiement

Interviennent ensuite les prénommés Souscripteurs, ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

Lesquels ont déclaré souscrire les 141,215 (cent quarante et un mille deux cent quinze) nouvelles parts sociales de la classe B et contribuer à la création d'une prime d'émission d'un montant de EUR 60 (soixante euros) et libérer intégralement les nouvelles parts sociales de la classe B ainsi que la prime d'émission par compensation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à leur profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 3,530,435 (trois millions cinq cent trente mille quatre cent trente-cinq euros) comme suit:

1. DHCRE Nominees 1 Limited, pour:	EUR 2,353,143;
2 DHCRE Nominees 2 Limited, pour:	EUR 389,964;
3. DHCRE Nominees 3 Limited, pour:	EUR 283,402;
4. DHCRE Nominees 4 Limited, pour:	EUR 417,341;
5. Officers Nominees Limited, pour:	EUR 86,585;
Total	EUR 3,530,435

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la compensation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société où la dette afférente apparaît, par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la société ainsi que par une déclaration de compensation signée par les Souscripteurs.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 3,565,925 (trois million cinq cent soixante-cinq mille trente-cinq mille neuf cent vingt-cinq euros) représenté par .142,637 (cent quarante-deux mille six cent trente-sept) parts sociales: 142,137 (cent quarante-deux mille cent trente-sept) parts sociales de la classe B, 500 parts sociales de la classe Z d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Les frais, droits, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille deux cents Euros.

L'apport étant effectué en nature, le comparant déclare qu'une provision suffisante au paiement des frais susmentionnés a d'ores et déjà été constituée et que le paiement des frais effectifs aura lieu à première demande du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44180. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142026/174.

(100162823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Elbe River Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.265.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of October.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Jungheinrich Beteiligungs GmbH, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Germany, having its registered office at am Stadtrand 35, D-22047 Hamburg, Germany, and registered with the Handelsregister B des Amtsgerichts Hamburg under number HRB 17285,

here represented by Mr. Martin Michard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the founder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a "société anonyme" (the "Company"):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a “société anonyme” under the name of “Elbe River Capital S.A.” qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations, as amended (hereafter the “Securitisation Law”).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office in such abnormal circumstances, will remain a Luxembourg incorporated company.

The declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Law, which shall apply to the Company, of risks associated to any kind of receivables, including, but not limited to, any kind of lease receivables and buy back receivables, vehicles and related assets and collateral. The Company may issue securities of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolutions of the board of directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten Euro (EUR 10.-) each.

The shares may be represented, at the owner’s option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 7. The Company is managed by a board of directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

- (i) He resigns his office by notice to the Company, or
- (ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- (iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The board of directors shall elect from among its members a chairman. The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 9. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects (Article 4) of the Company.

Art. 10. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the board of directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Tuesday of March, at 1.00 p.m. CET.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31 of December of each year.

Art. 16. Each year on the 31 of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with Luxembourg law and applicable accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year a result for each compartment.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Without prejudice to the provisions set out in the penultimate paragraph of article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the Securitisation Law.

Transitory dispositions

- The first annual general meeting will be held in the year 2011.
- The first accounting year shall begin on the date of the formation and shall terminate on December 31, 2010.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Jungheinrich Beteiligungs GmbH	3,100 shares
TOTAL	<u>3,100 shares</u>

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following are appointed directors:

Martijn Sinninghe Damsté, having his professional address at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Deventer, The Netherlands, on 2 November 1978;

James Garner Smith Macdonald, having his professional address at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Edinburgh, Scotland, United Kingdom, on 4 February 1950;

Alain Koch, having his professional address at 9B, Boulevard Prince Henri, L1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 August 1965.

3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2016.

4. The registered office of the Company is established at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois d'octobre,

Par devant nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Jungheinrich Beteiligungs GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous le droit allemand, ayant son siège social au am Stadtrand 35, D-22047 Hamburg, Allemagne, et immatriculée auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts Hamburg sous le numéro HRB 17285,

ici représentée par Me Martin Michard, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme dit précédemment, a requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (la "Société"):

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de "Elbe River Capital S.A." étant une société de titrisation au sens de la loi sur la titrisation du 22 mars 2004, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur la Titrisation").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être déclaré à avoir été transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social dans ces circonstances anormales, restera une société constituée au Luxembourg.

Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé à cet effet pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura pour objet la titrisation, au sens de la Loi sur la Titrisation, qui s'appliquera à la Société, des risques liés à toute sorte de créances, y compris, mais sans limitation, toute sorte de créances locatives (lease receivables) et de créances de rachat (buy back receivables), véhicules et actifs y relatifs et sûretés.

La Société peut émettre des valeurs mobilières de toute nature et libellées dans toutes devises et, dans la plus grande mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, charges ou grever par le biais d'autres sûretés ses actifs, propriété et droits pour garantir ses obligations.

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toute action nécessaire ou utile pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la disposition de ses actifs, conformément aux contrats en question.

La Société ne pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et plus particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra correspondre, sauf stipulation contraire dans la résolution du conseil d'administration créant un tel compartiment, à une partie distincte de l'actif et du passif en rapport avec le financement y relatif. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société sera traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société (i) qui sont rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment, sont strictement limités aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers. Les investisseurs et les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux avoirs d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier la résolution ayant créé

un tel compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment, sans le consentement préalable des investisseurs et créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisées pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payées avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts, les dépenses susmentionnées ainsi que d'autres charges ne peuvent être autrement financés, ils devront être distribués au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du conseil d'administration.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit à la constitution est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- (ii) Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- (iii) Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) Il est révoqué par une résolution de l'actionnaire unique ou des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par les administrateurs lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue à cet effet. Ces signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax, email ou tout autre moyen de communication similaire.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

Art. 10. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou procurations données, n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ni actionnaires de la Société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Les comptes annuels de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par la loi luxembourgeoise.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps que la Société aura un actionnaire unique, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans les convocations, le troisième mardi du mois de mars, à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société en vertu de la loi luxembourgeoise et la pratique comptable applicable), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social le résultat pour chaque compartiment.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Sans préjudice des dispositions de l'avant-dernier paragraphe de l'article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires telle que cela peut être requis en matière de modification des statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions rachetées par décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leur émolument.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

- La première assemblée générale annuelle sera tenue en l'an 2011.
- Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription

Les statuts ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire à l'intégralité du capital comme suit:

Jungheinrich Beteiligungs GmbH	3.100 actions
TOTAL	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues par l'article 26 modifié de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs:

Martijn Sinninghe Damsté, ayant son adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né à Deventer, Pays-Bas, le 2 novembre 1978;

James Garner Smith Macdonald, ayant son adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né à Edinburgh, Ecosse, Royaume-Uni, le 4 février 1950;

Alain Koch, ayant son adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 août 1965.

3. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

4. Le siège social de la Société est fixé au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Michard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12569. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141885/362.

(100162843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Prâ'dda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.772.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Prâ'dda Sàrl, tenue au siège à 1, op der gare L-5730 Aspelt le 22 juin 2010

Il résulte de la liste de présence des associés:

Madame CHIARELLO Antoniella, née à Luxembourg le 10 mars 1970, demeurant à L-5720 Aspelt, 1 um klaeppchen, est présente et représente l'intégralité du capital social de la PRÂ'DDA S.à.r.l., agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur CHIARELLO Salvatore, est démissionnaire de sa fonction de gérant administratif.

Deuxième résolution

Monsieur WISSENMEYER Daniel, né à Strasbourg (France) le 03 août 1967, demeurant à L-5720 Aspelt, 1 um klaeppchen, est nommé gérant administratif.

Troisième et dernière résolution

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Antoniella Chiarello.

Référence de publication: 2010142351/23.

(100162344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

PEF Antalya Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.624.

Il résulte d'un courrier adressé aux actionnaires de la société en date du 15 octobre 2010 que M. Alejo Molina a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 15 octobre 2010 par les gérants suivants:

- M. Robert Munday, gérant;
- M. Oliver MAY, gérant; et
- M. Jan Baldem Reinhard MENNICKEN, gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142068/16.

(100162525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Lion/Evergreen Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Lion/Romulus Lux 4 S.à r.l.).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.178.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141994/11.

(100162988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Lion/Evergreen Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Lion/Romulus Lux 5 S.à r.l.).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141995/11.

(100162979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Lion/Polaris Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010141996/14.

(100163172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Liscartan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 135.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141997/9.

(100162947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Lane & Space Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 28.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142003/10.

(100162957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Lutea Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1837 Luxembourg, 18, rue Rosemarie Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 128.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142008/10.

(100162961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Maxmathal Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 90.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010142013/11.

(100162795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Reckitt Benckiser Investments (N°9) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 154.417.

In the year two thousand ten, on the sixth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Reckitt Benckiser Investments (No 9) S.à r.l., (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office 39, Boulevard Joseph II L1840 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 15, 2010, published in Mémorial C no 1769 of August 30, 2010, page 84871, registered with RCS Luxembourg under number B 154 417 .

The meeting is opened at 3 pm and presided by Mrs. Catherine Dessoy, avocat à la Cour, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 7 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to amend article 7 of the articles of association by adding a sentence as follows:

« **Art. 7** For the avoidance of doubt, this suspension will not apply in the case where all the shares of the Company are held by a single shareholder as per article 179 (2) of the Law.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3.30 pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le six octobre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée " Reckitt Benckiser Investments (No 9) S.à r.l. ", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 15 juillet 2010, publié au Mémorial C No 1769 du 30 août 2010, page 84871, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 154 417.

L'assemblée est ouverte à 15 heures et présidée par Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 7 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts et d'y ajouter une phrase comme suit:

« **Art. 7**. Pour éviter tout doute, il est entendu qu'une telle suspension ne sera pas d'application dans l'hypothèse où toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un associé unique, au sens de l'article 179 (2) de la Loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 octobre 2010 Relation: LAC/2010/44399 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142091/77.

(100163036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

PEF Turkey MENA II Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.432.

Il résulte d'un courrier adressé aux actionnaires de la société en date du 15 octobre 2010 que M. Alejo Molina a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 15 octobre 2010 par les gérants suivants:

- M. Robert Munday, gérant;
- M. Oliver MAY, gérant; et
- M. Jan Baldem Reinhard MENNICKEN, gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142073/16.

(100162542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

SaarLorLux Immobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5513 Remich, 12, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 156.277.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und zehn, den neunzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, im Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr Jürgen KREIS, Gesellschaftsverwalter, geboren am 19. Mai 1961 in Völklingen (Deutschland), wohnhaft in L-5441 Remerschen, 10, Wisswee;

2. Herr Manfred MÜLLER, Geschäftsführer, geboren am 2. Juli 1951 in Saarbrücken (Deutschland), wohnhaft in D-66571 Epperborn, Flurweg 14;

beide hier vertreten durch Herrn Robert Weirig, Buchhalter, wohnhaft in L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, aufgrund privatschriftlicher Vollmachten vom 18. Oktober 2010.

Welche Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, ersuchten den instrumentierenden Notar, wie folgt die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft (société anonyme) zu beurkunden:

Kapitel I. - Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet unter der Bezeichnung „SaarLorLux Immobilien AG“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung voraussehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluß vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Zweck der Gesellschaft ist weiterhin die Ausführung sämtlicher Elektroarbeiten und Elektroinstallationen.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Im Rahmen Ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000 €), eingeteilt in eintausendzweihundertvierzig (1.240) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (25 €).

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder vermindert werden.

Kapitel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Aktionär der Gesellschaft sein. Sie werden ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre; die Dauer ihrer Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit die Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Im Falle wo die Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gegründet wird oder wenn in einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur noch einen einzigen Aktionär hat, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrates auf nur ein (1) Mitglied beschränkt werden, bis zur ordentlichen Generalversammlung die auf die Feststellung von der Existenz von mehr als einem Aktionär folgt.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, ihre Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Präsidenten.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden einberufen durch den Präsidenten, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Der Verwaltungsrat muß einberufen werden, falls zwei Verwaltungsratsmitglieder es verlangen.

Zum ersten Mal kann die der Gesellschaftsgründung folgende ausserordentliche Generalversammlung einen Vorsitzenden, einen Präsidenten oder einen Delegierten des Verwaltungsrats ernennen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um die Verwaltung und die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen. Grundsätzlich ist er zuständig für alle Handlungen, welche nicht durch die Satzung oder durch das Gesetz der Generalversammlung vorbehalten sind. Mit dem Einverständnis der Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden zahlen.

Wenn der Verwaltungsrat nur aus einem einzigen Mitglied besteht, erfüllt dieses die alle Vollmachten mit denen der Verwaltungsrat versehen ist.

Art. 9. Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, von denen eine die des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes des Verwaltungsrates sein muß, oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes des Verwaltungsrates verpflichtet, ungeachtet der in Artikel 10.- der Satzung vorgesehenen Vollmachten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben im Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen, welche die Bezeichnung von geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedern tragen.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung oder bestimmte Punkte und Bereiche davon an einen oder mehreren Direktoren übertragen, oder für bestimmte Funktionen Sondervollmachten an von ihm gewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, oder ein vom Verwaltungsrat dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Kapitel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren. Die Kommissare werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Generalversammlung bestimmt desweiteren über ihre Anzahl, ihre Bezüge und über die Dauer ihres Mandats.

Die Dauer des Mandats der Kommissare darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. - Generalversammlung

Art. 13. Eine jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Montag des Monats Mai eines jeden Jahres um 10.00 Uhr statt.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI. - Geschäftsjahr, Jahresergebnis

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuß, welcher in der Bilanz nach Abzug der Verbindlichkeiten, Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibt.

Jährlich sind fünf Prozent (5%) des Reingewinnes den gesetzlichen Rücklagen zuzuführen, und zwar solange bis die Rücklagen zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht haben. Falls die Rücklagen, aus welchem Grunde es auch sei, vermindert werden sollten, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent (5%) des Reingewinnes wieder aufzunehmen. Über den hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

Kapitel VII. - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft zur Auflösung, so erfolgt ihre Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein. Die Ernennung der Liquidatoren, die Festsetzung ihrer Befugnisse und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung vorgenommen.

Kapitel VIII. - Allgemeines

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich allen Ergänzungen und Änderungen hingewiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2011 statt.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung der Gesellschaft wie hiavor angegeben verabschiedet wurde, haben die Gründer die Aktien wie folgt gezeichnet:

1) Herr Jürgen Kreis, vorgeannt, sechshundertzwanzig Aktien	620
2) Herr Manfred Müller, vorgeannt, sechshundertzwanzig Aktien	<u>620</u>
TOTAL: eintausendzweihundertvierzig Aktien	1.240

Die hiavor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so daß der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (31.000.- €) zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis gebracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, daß alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Erklärung des Komparenten

Der Komparent erklärt im Namen der dinglich Begünstigten der Gesellschaft, dass die Mittel die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

124885

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird abgeschätzt auf 1.200.- Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben sich die Erschienenen, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als ordentlich einberufen betrachten. Sie stellen fest, daß die Generalversammlung rechtskräftig bestellt ist und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf drei Personen, diejenige der Kommissare auf eine Person.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 berufen:

a) Herr Thorsten Kreis, Angestellter, geboren am 20. Juni 1972 in Völklingen (Deutschland), wohnhaft in D-66333 Völklingen, Gerhardstrasse 156;

b) Herr Manfred MÜLLER, Geschäftsführer, geboren am 2. Juli 1951 in Saarbrücken (Deutschland), wohnhaft in D-66571 Epperborn, Flurweg 14;

c) Herr Jürgen KREIS, Geschäftsverwalter, geboren am 19. Mai 1961 in Völklingen (Deutschland), wohnhaft in L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

Herr Thorsten Kreis wird zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied und zum Präsidenten des Verwaltungsrates ernannt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 und kann die Gesellschaft bei allen Rechtsgeschäften durch seine alleinige Unterschrift vertreten.

3. Zum Kommissar wird bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 berufen:

Die Gesellschaft LIGHTHOUSE SERVICES S.à.r.l., eingetragen im Handelsregister Luxemburg, Nummer B 69995, mit Sitz in L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

4. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5513 Remich, 12, rue du Bois.

Worüber Urkunde, aufgenommen in der Amtsstube in Luxemburg.

Nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. WEIRIG; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45907. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010142904/167.

(100163867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

International Automotive Components Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.661.925,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of September.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INTERNATIONAL AUTOMOTIVE COMPONENTS GROUP, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the state of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 615 S. DuPont Highway, Dover, Delaware, U.S.A.,

Here represented by Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20th September 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested that the undersigned notary record the following:

- that INTERNATIONAL AUTOMOTIVE COMPONENTS GROUP, LLC, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name INTERNATIONAL AUTOMOTIVE COMPONENTS GROUP S.à R.L., having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 113.661, incor-

porated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 20th January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°836 of 26th April 2006. The articles of incorporation were modified the last time by a deed of the undersigned notary on 19th September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2412 of 25th October 2007;

- that the share capital of the Company is set at ELEVEN MILLION SIX HUNDRED AND SIXTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND TWENTYFIVE EURO (EUR 11,661,925.-) divided into FOUR HUNDRED AND SIXTY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN (466,477) parts having a nominal value of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) each;

- that the current issue premium is set at TWENTY-TWO EURO AND TWO CENTS (EUR 22.02);

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

Resolution 1

The Sole Shareholder resolves to increase the share premium reserve by THIRTEEN EURO (EUR 13.-) (the "Increase Amount") from TWENTY-TWO EURO AND TWO CENTS (EUR 22.02) to THIRTY-FIVE EURO AND TWO CENTS (EUR 35.02). The Increase Amount results from a currency conversion from US Dollars to Euro of funds received by the Company on 1st October 2007 and on 26th June 2009 made up of amounts of EIGHT EURO (EUR 8.-) AND FIVE EURO (EUR 5.-) respectively. The increase shall be deemed effective in relation to the amount of EIGHT EURO (EUR 8.-) on 1st October 2007, and in relation to the amount of FIVE EURO (EUR 5.-) on 26th June 2009.

Payment

The Increase Amount is available on the bank account of the Company and was paid to the Company in cash by the Sole Shareholder as evidenced to the notary.

Resolution 2

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the first paragraph of article 7 of the articles of association of the Company to reflect Resolution 1 above, as follows:

"The capital of the company is fixed at eleven million six hundred and sixtyone thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 11,661,925.-) divided into four hundred and sixty-six thousand four hundred and seventy-seven (466,477) parts having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The total share premium of the company amounts to thirty-five Euro and two cents (EUR 35.02). The sole participant shall decide at its sole discretion upon the repayment of the share premium."

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon the request of the above-appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille dix, le vingt-et-un septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

INTERNATIONAL AUTOMOTIVE COMPONENTS GROUP, LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), avec son siège social situé au 615 S. DuPont Highway, Dover, Delaware, U.S.A.,

Ici représentée par Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 20 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que INTERNATIONAL AUTOMOTIVE COMPONENTS GROUP, LLC, est l'associé unique («l'Associé Unique») de la société à responsabilité limitée existant sous le nom de INTERNATIONAL AUTOMOTIVE COMPONENTS GROUP S.à R.L., ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg au numéro B 113.661, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 20 janvier 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 836 du 26 avril 2006. Les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2412 du 25 octobre 2007;

- que le capital social de la Société est établi à ONZE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-ET-UN MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (11.661.925,-EUR), divisé en QUATRE CENT SOIXANTE-SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (466.477) parts de VINGT-CINQ EUROS (25,EUR) chacune;
- que la prime d'émission est actuellement établie à VINGT-DEUX EURO ET DEUX CENTS (EUR 22,02);
- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1

L'Associé Unique décide d'augmenter la réserve de la prime d'émission par un montant de TREIZE EURO (EUR 13,-) (le «Montant d'Augmentation») de VINGT-DEUX EURO ET DEUX CENTS (EUR 22,02) à TRENTE-CINQ EURO ET DEUX CENTS (EUR 35,02). Le Montant d'Augmentation résulte d'une conversion de devise de US Dollar en Euro de fonds reçus par la Société le 1^{er} octobre 2007 et le 26 juin 2009 composé de montants de HUIT EURO (EUR 8,-) et de CINQ EURO (EUR 5,-) respectivement. Le Montant d'Augmentation sera considéré effectif pour le montant de HUIT EURO (EUR 8,-) en date du 1^{er} octobre 2007 et pour le montant de CINQ EURO (EUR 5,-) en date du 26 juin 2009.

Paiement

Le Montant d'Augmentation se trouve à la libre disposition de la Société et a été payé par l'Associé Unique à la Société en espèces, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Résolution 2

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

“Le capital de la société est fixé à onze millions six cent soixante et un mille neuf cent vingt-cinq euros (11.661.925,-EUR), divisé en quatre cent soixante-six mille quatre cent soixante-dix-sept (466.477) parts de vingt-cinq euros (25,EUR) chacune. La prime d'émission totale de la société est de trente-cinq euros et deux cents (35,02 EUR). L'associé unique décidera à son propre discrétion du remboursement de la prime d'émission.”

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. O'SULLIVAN-GALLAGHER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42506. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141980/109.

(100162717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

MedPro Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8357 Goebblange, 24A, Domaine du Bearegard.

R.C.S. Luxembourg B 118.600.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142014/10.

(100162853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

MedPro Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8357 Goebblange, 24A, Domaine du Bearegard.

R.C.S. Luxembourg B 118.600.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142015/10.

(100162854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Macro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 136.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142017/10.

(100162845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Manhattan Securities Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 76.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142018/10.

(100162958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

New Port Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.899.

Procès Verbal d'une Réunion du Conseil de Gérance de New Port Development S.à r.l. tenue le 1^{er} septembre 2010

Il résulte d'une décision prise par le conseil de gérance qu'avec effet du 1^{er} septembre 2010 la société a transféré son siège de 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour le conseil de gérance

M. Roel SCHRIJEN

Gérant

Référence de publication: 2010142034/14.

(100162521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Sea-Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.220.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 4 février 2010

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Madame Céline STEIN, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.
- Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2013.

L'assemblée ne renouvelle pas le mandat du commissaire aux comptes de la société MAZARS, enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B56248, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme réviseur d'entreprises agréé, pour les comptes sociaux et pour les comptes consolidés, la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., nommée précédemment GRANT THORNTON de façon erronée, enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B43298, ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg).

Le mandat du réviseur d'entreprises ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se situera sur les comptes de l'année 2009.

Patrick ROCHAS
Administrateur

Référence de publication: 2010142359/23.

(100162420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Agripartes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.994.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la Société en date du 14 avril 2010 que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Reélection des Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

1) Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée au RCS du Luxembourg sous numéro B 9098.

2) Mutua (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée au RCS du Luxembourg sous numéro B 41471.

3) Fides (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée au RCS du Luxembourg sous numéro B 41469.

Election du nouvel Administrateur-Délégué pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au RCS du Luxembourg sous numéro B 9098.

Election du nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

EURAUDIT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, et immatriculée au RCS du Luxembourg sous numéro B 42889

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGRIPARTES S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2010142986/29.

(100162629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

**Midget S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Midget S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.339.

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MIDGET S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 18 avril 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 230 de 1989, page 11014 et dont les statuts ont été modifiés en suivant acte notarié, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 332 du 15 février 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Modification de la dénomination de la Société en «MIDGET S.A., S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.

2) Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3) Rajout à l'article 5 des statuts de l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en MIDGET S.A., S.P.F. et de modifier l'article premier des statuts en conséquence comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «MIDGET S.A., S.P.F.» »

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

Art. 4. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de rajouter à l'article 5 des statuts l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

L'article 5 des statuts aura donc la teneur suivante:

«Le capital de la société est fixé à EUR 190.000.- (cent quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 30.000 (trente mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43326. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142021/69.

(100162730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Media, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 72, rue Haard.
R.C.S. Luxembourg B 15.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010142019/10.

(100162790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

**Miret S.A., Société Anonyme,
(anc. IBL S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142022/11.

(100162742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Mocom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4490 Belvaux, 82, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 108.813.

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les «Actionnaires») de Mocom S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 82, rue de l'Usine, L-4490 Belvaux et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 108813, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 novembre 2005 sous le numéro 1136, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 novembre 2006 sous le numéro 2160 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Monsieur Frank DIEDERICH, Ingénieur-MBA, demeurant à L-4490 Belvaux, 82, rue de l'Usine, qui désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, qui est également choisi comme scrutateur par l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Dissolution de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II. Que les Actionnaires présents ou représentés, les mandataires des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des Actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les Actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, représentant l'ensemble du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur de la Société Monsieur Frank Diederich, Ingénieur-MBA, demeurant à L-4490 Belvaux, 82, rue de l'Usine (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que le prévoient les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans l'autorisation des Actionnaires dans les cas où elle est obligatoirement requise par la loi.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, pour des opérations spéciales ou spécifiques et pour une durée définie, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie déterminée de ses pouvoirs. Le liquidateur restera responsable de toutes les actions entreprises suites à une telle délégation.

Le Liquidateur paiera les dettes dans la mesure où il en a connaissance. L'actif net de la Société, après paiement des dettes, sera distribué en nature et en espèces par le Liquidateur aux Actionnaires pro rata.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, même date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Diederich, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11686. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010142023/64.

(100162726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Music & More, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 24, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 54.977.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142025/10.

(100162929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Broadleaf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.364.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 19 octobre 2010
(l'"assemblée")*

Les associés de la société acceptent la démission de Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérant de classe B de la société avec effet au 6 juillet 2010.

Les associés décident de nommer en tant que nouveaux gérants de classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Hampshire, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

A Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2010142637/23.

(100163655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Netview Trading Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 23, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 38.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010142033/11.

(100162780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Novo Butovice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.242.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59929 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142027/10.

(100162837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Nuep Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.146.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142029/10.

(100162964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Nadlan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.941.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142030/9.

(100162584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Nadlan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.941.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142031/9.

(100162585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Vanamonde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.083.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 octobre 2010*

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas réélire Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président.

M. Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

M. Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010142174/27.

(100162688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Sat-Way, Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Airport Cargo Building B120.

R.C.S. Luxembourg B 125.920.

—
A l'attention du Conseil d'Administration de Sat-Way S.A.

Par la présente nous vous informons de notre démission avec effet immédiat de nos fonctions de commissaire aux comptes de votre société.

Howald, le 26.10.2010.

DMS & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010142107/14.

(100162840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Net Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3830 Schifflange, 41, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 84.246.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142032/9.

(100162537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

New Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 128.280.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.
Holzem, le 20 octobre 2010.

Alain VASSEUR.

Référence de publication: 2010142035/9.

(100162991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

New Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 128.280.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.
Mondercange, le 20 octobre 2010.

Roger CAURLA.

Référence de publication: 2010142036/9.

(100163089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

New Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 128.280.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.
Vance, le 20 octobre 2010.

Pascal De Graeve.

Référence de publication: 2010142037/9.

(100163177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

NTC Lux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 337.375,31.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.
Joseph GLODEN
Notaire

Référence de publication: 2010142038/13.

(100163225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

ZEPHYR Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 97.847.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social le 18 octobre 2010 :

L'Assemblée décide de renouveler à la fonction d'Administrateur de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2013:

- Monsieur Stéphane Weyders, administrateur de sociétés, né le 02 janvier 1972 à Arlon (Belgique), et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

- Monsieur Jérémy Lequeux, employé privé, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique), et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

- Monsieur Jean Lemaire, administrateur de sociétés, né le 10 juillet 1953 à Bastogne (Belgique), et demeurant au 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

L'Assemblée décide de renouveler à la fonction de Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2013:

- Monsieur Stéphane Weyders, administrateur de sociétés, né le 02 janvier 1972 à Arlon (Belgique), et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZEPHYR INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2010142187/22.

(100162650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Office & Service, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8357 Goebblange, 24A, Domaine du Beauregard.

R.C.S. Luxembourg B 118.601.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142039/10.

(100162815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Tradinggate SPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 138.132.

EXTRAIT

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft TRADINGGATE SPV S.A. hat am 16. September 2010 folgenden Beschluss gefasst:

Bezugnehmend auf Artikel 60 des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, auf Artikel 9 der Gesellschaftssatzung und der diesbezüglichen Ermächtigung durch Beschluss des alleinigen Aktionärs vom heutigen Tage, beschließt der Verwaltungsrat einstimmig Herrn Thomas JOHANNES, geboren am 6. März 1963 in Merzig-Saar (D), wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, 6b, Im Brühl, bis zur jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2013, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu bestimmen und dies mit der Befugnis die Gesellschaft unter seiner alleinigen Unterschrift hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung, inklusive alle Bankoperationen, verbindlich zu vertreten.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18. Oktober 2010.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010143707/20.

(100163379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Irey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.803.

EXTRAIT

La nouvelle adresse de Monsieur Stuart David Baker, gérant de la société est la suivante:

Penthouse 1A, 400 North Flagler Drive, West Palm Beach, Florida 33401, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Irey S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010142299/14.

(100161711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.
